

Séance du Conseil municipal du 2 mai 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 26 avril 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 5 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le deux mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER		GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	EYNARD	SEGUIN	MARIE-BROUILLY
HODZIC			

05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
HODZIC	Donne pouvoir à	MOULARD
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n°20240502-002 / 7.1 Décisions budgétaires

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ALLIADE HABITAT pour l'opération « STELLA » 21, 57 et 77 chemin de l'Orme à MARCY L'ETOILE

Pour assurer le financement de l'acquisition de 10 logements locatifs sociaux au sein du programme « STELLA », chemin de l'Orme à Marcy l'Etoile, la société ALLIADE HABITAT souscrit un prêt d'un montant total de 1497346 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

En tant que lieu d'implantation de l'opération, la commune de MARCY L'ETOILE est sollicitée pour garantir ce prêt à hauteur de 15 % et la Métropole de Lyon se prononcera courant mai 2024 quant à la garantie des 85 % restant.

Le prêt global est réparti en 8 lignes selon l'affectation suivante :

Typologie	PLS COMP	PLAI	PLAI foncier	PLS
Montant emprunté	88 896 €	293 078 €	176 260 €	108 926 €
Garantie Marcy 15%	13 334.40 €	43 961.70 €	26 439 €	16 338.90 €
Durée	40 ans	40 ans	80 ans	40 ans
Taux d'intérêt	4.11 %	2.6 %	3.39 %	4.11 %
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A

Typologie	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	PHB 2.0
Montant emprunté	108 773 €	372 677 €	283 736 €	65 000 €
Garantie Marcy 15%	16 315.95 €	55 901.55 €	42 560.40 €	9 750 €
Durée	80 ans	40 ans	80 ans	40 ans
Taux d'intérêt	3.39 %	3.6 %	3.39 %	1.1 %
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Taux fixe / Livret A

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 157836 en annexe signé entre ALLIADE HABITAT, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres accorde sa garantie :

- A hauteur de 15 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 497 346 euros souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 157836 constitué de 8 lignes de prêt.
- A hauteur de la somme en principal de 224 601.90 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance,
Frédérique RIVET

Délibération n° 20240502-002 du 02/05/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 07/05/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 07/05/2024